

**CADRE RELATIF A MAYOTTE ET A SON DEVELOPPEMENT  
ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL**

Nous, soussignés, réunis à Mamoudzou au sujet de Mayotte et de son développement économique, social et environnemental, reconnaissons la nécessité d'aboutir à un nouvel Accord relatif à Mayotte aux fins d'approfondir la mise en œuvre de la départementalisation.

Les parties signataires déclarent leur ferme intention de procéder à la signature du nouvel Accord d'ici le 31 Décembre 2013. Elles arrêtent le calendrier suivant : le mois de Novembre sera consacré aux travaux liés au développement économique, social et environnemental et le mois de décembre au volet institutionnel.

À cette fin, les parties entendent mettre en place, en lien avec l'Etat, l'organisation nécessaire à la conduite des auditions et consultations publiques utiles au bon équilibre du futur Accord cadre.

Les parties entendent également associer, le plus étroitement possible, les autorités européennes à la présente démarche.

*Constitutive de présence le travail par la force*  
Les parties prennent des premières propositions annexées à la présente.

Afin de veiller au suivi de l'élaboration du document final, elles désignent les responsables suivants :

- Daniel Zaidani *(Signature)* Israël ABOUBACAR 42 ✓
- ROTOULI Daowika *(Signature)* Septembre ✓
- Meïan Leandrin *(Signature)* C NOUSSOU ✓
- SOUBIRAN Vincent *(Signature)* 2/1 exemplaire
- BASTOI Laid *(Signature)* ✓
- Madi N'Golo Hamidou (UDFO) *(Signature)* ✓
- NAYOUDA Salim *(Signature)* CGT-Ma ✓

La présente déclaration entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait en deux exemplaires originaux.

Mamoudzou, le 04 Novembre 2013.

**AVANT-PROJET D'ACCORD CADRE PORTANT PROPOSITION  
ET PROGRAMMATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT  
ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL DE  
MAYOTTE**

**2014-2021**

## **ACCORD CADRE PORTANT PROPOSITION ET DE PROGRAMMATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL DE MAYOTTE**

2014-2021

Considérant que la volonté départerntentaliste des mahorais a été satisfaite par la départementalisation de Mayotte effective au 31 mars 2011 et qu'il convient de nourrir cette évolution institutionnelle d'une évolution économique, sociale et environnementale intégrant pleinement les besoins des habitants de Mayotte,

Considérant que le développement économique et social ne peut se faire que dans un environnement apaisé et qu'il convient donc de prévoir un plan de montée en charge des moyens de sécurité sur le territoire pour les ramener à hauteur des moyens mobilisés au plan national,

Considérant que cette évolution doit permettre, à la population de Mayotte de s'épanouir au niveau scolaire et universitaire, de mieux s'intégrer par l'emploi, aussi bien à Mayotte que dans la région, en Europe et au-delà,

Considérant que le développement économique, social et environnemental de Mayotte devra passer par la valorisation des atouts de Mayotte dans la France, en Europe et qu'il convient d'assurer une meilleure présence de Mayotte dans les ambassades de France situées dans les pays de son environnement géographique immédiat tel que convenu dans le cadre des Etats Généraux de l'Outre-Mer ;

Compte tenu des retards structurels de Mayotte dans des domaines primordiaux pour son développement,

Compte tenu de la préparation actuelle du document unique de programmation pour la rupérisation de Mayotte, de la nécessité de prioriser le développement économique et social dans le cadre du contrat de projet Etat-Mayotte,

**Les acteurs économiques, sociaux et politiques conviennent de signer le présent accord cadre et de retenir les orientations qui suivent :**

- L'école de la République et la formation constituent une priorité pour Mayotte. Trois priorités méritent le soutien de tous : construire au moins les 600 salles de classes qui font défaut dans le système éducatif de Mayotte pour accueillir tout le monde, renforcer l'attractivité du territoire pour les personnels, passer d'une gestion de flux à un pilotage plus efficient du système éducatif. Du point de vue pédagogique, les grands chantiers lancés doivent être poursuivis notamment quant à l'accueil et la scolarisation des élèves les plus jeunes (moins de 3 ans), la formation des enseignants et les rythmes scolaires. Dans le second degré, il convient d'inscrire l'élève dans un parcours de long terme et d'avoir une attention particulière pour le développement harmonieux toujours dans l'intérêt du territoire, de la carte des formations, en enseignement professionnel comme au

niveau du supérieur. Compte tenu des difficultés en matière de maîtrise de la langue française et tenant compte de l'environnement régional du Département, l'accent doit être mis sur les langues (le français, le mahorais, le malgache, le souahéli, l'espagnol, l'anglais, l'arabe...) dès le plus jeune âge avec des possibilités d'immersions ;

- Les NTIC (Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication) doivent s'installer durablement dans l'école au service d'une éducation rénovée et accompagner puissamment le développement économique. Un bon d'achat d'ordinateur avec un accès Internet doit être attribué à chaque famille, selon des critères de revenus justes et équilibrés. Il faut donner aux jeunes mahorais les moyens de réparer rapidement la fracture numérique qui nous séparent des autres DOM et de la métropole pour gagner en rapidité et en compétitivité au niveau régional. Nous devons avoir dans les écoles, une volonté académique de présenter une offre de service clé en main aux communes, afin de ne pas rajouter à la fracture sociale une fracture numérique.
- L'extension du port de Longoni et de la piste de Pamandzi constitue l'atout majeur du développement économique dont Mayotte a besoin pour créer des emplois au service de sa jeunesse,
- Un réseau de transport en commun régulier et écologiquement responsable doit permettre à tout un chacun, en moins de 2 heures, d'aller d'un bout à un autre du territoire pour fluidifier les déplacements tout en tenant compte du pouvoir d'achat des plus modestes et en s'assurant d'une organisation harmonisée des investissements privés et publics sur tout le territoire ;
- L'autosuffisance alimentaire est une absolue nécessité. Avec ses atouts maritimes et la fertilité de ses terres, Mayotte se doit d'avoir une organisation agricole, aquacole et de la pêche efficiente de nature à lui assurer à avoir à boire et à manger pour l'ensemble de ses habitants et à tout moment de l'année. Par ailleurs, des conventions de productions et de mise à disposition de terres doivent être conclues avec les pays de la zone pour assurer un approvisionnement régulier de l'île contribuant ainsi à l'établissement de relations de coopérations économiques fructueuses avec nos voisins et diversifiant l'origine des produits consommés localement ;
- La restauration scolaire et la restauration collective doivent bénéficier, par les collectivités et l'Etat, d'investissements conséquents et volontaristes pouvant créer une dynamique de généralisation des services indispensables au bon déroulement de la scolarité des jeunes mahorais tout en donnant aux adultes les moyens de mener une vie ou une insertion professionnelle sereine ;
- Le logement doit être au cœur de nos préoccupations, car il est de plus en plus difficile de se loger compte tenu de la cherté de la vie. Les moyens existants et des crédits innovants devront être mobilisés pour répondre à ce besoin pour donner au plus grand nombre un logement décent et sécurisé ;
- L'insertion des demandeurs d'emploi doit bénéficier de toute notre attention. 212 000 personnes habitent officiellement à Mayotte (recensement 2012).

Environ 100 000 personnes sont en âge de travailler et seulement 40 000 ont un emploi salarié. Une organisation et une mobilisation de toutes les structures compétentes doivent être mises en place pour faciliter leur insertion. Un plan à 3 étages peut être défini : le premier étant la maîtrise des savoirs de base ; le deuxième étant la formation par l'apprentissage des métiers en tension sur Mayotte et le troisième consistant à s'assurer de leur insertion dans l'emploi pour les associations, les collectivités ou les entreprises via des dégrèvements d'impôts ;

La santé et le social sont des priorités absolues pour le territoire. Le développement et la rénovation des structures de santé de proximité est primordial compte tenu des difficultés de circulation dans l'île. Il est important que des solutions nouvelles soient recherchées pour renforcer massivement les métiers de la santé et du social. Mayotte est un vrai désert médical et social. Des moyens puissants et des structures inopérantes à Mayotte peuvent être mobilisés au travers d'une convention cadre dans le domaine de la santé et du social entre le Département-Région et l'Etat pour solder les retards dans ces domaines. Mayotte devra être transformée en zone franche d'activité, notamment pour :

#### Le social :

- 1- Etendre à Mayotte l'allocation prestation d'accueil des jeunes enfants, l'allocation de soutien familial, aligner l'allocation de rentrée scolaire ;
- 2- Etendre les aides personnalisées au logement et aligner l'allocation logement social sur le montant de la Métropole.
- 3- Former des agents spécialisés des écoles maternelles
- 4- Aligner les revenus d'activité au taux de métropole et des DOM;
- 5- Aligner le montant de l'Allocation aux Adultes Handicapés sur le montant métropolitain;
- 6- Aligner les conditions d'attributions et les montants de la bourse nationale,
- 7- Transformer l'établissement des allocations familiales de Mayotte en une vraie caisse départementale des allocations familiales ;

#### La santé :

- 8- Mettre en urgence la couverture maladie universelle complémentaire (CMUC) dans le but de faciliter le développement de la médecine de ville et l'accès aux soins, dès 2013 ;
- 9- Ramener le taux d'incapacité à 50% au lieu de 80% pour les jeunes et les adultes en situation de handicap ;
- 10-Lutter contre la désertification médicale et généraliser la carte vitale dès 2013 ;
- 11-Transformer la caisse sécurité sociale de Mayotte en caisse générale de sécurité sociale,
- 12-Mettre en place la retraite complémentaire obligatoire;

La mobilisation des moyens doit aussi être recentrée dans la création d'emploi dans l'île afin d'espérer faire passer le nombre de salariés de l'île actuellement de 40 000 à au-delà de 110 000, c'est-à-dire, à au moins de 51% d'ici 7 ans. Cela passe par :

- 1- Maintenir le Fonds de Garantie Mahorais pour la période 2014 à 2021 afin de garantir le préfinancement des aides européennes qui seront accordées aux entreprises.
- 2- Aligner la prise en charge Etat sur le chômage partiel et généraliser le dispositif pour les entreprises en difficulté dès 2014 pour 12 mois.
- 3- Adapter les aides à l'emploi au contexte particulier des TPE mahoraises (simplifications, etc.)
- 4- Mettre en place rapidement le Régime Social des Indépendants à Mayotte.
- 5- Maintenir et revaloriser l'enveloppe budgétaire du Fonds Mahorais de Développement Economique, Social et Culturel (FMDESC)
- 6- Créer d'un fonds de capital investissement par OSEO et/ou le Conseil Général adapté au contexte économique des TPE de Mayotte.
- 7- Mettre en place l'aide du FISAC (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) pour les commerçants de proximité
- 8- Mettre en place une aide à l'emploi de type RSTA à MAYOTTE pour réduire les disparités salariales entre le secteur public et le secteur privé créées par l'indexation des salaires de la fonction publique.
- 9- Renforcer les effectifs des services économiques de l'Etat et particulièrement de l'INSEE dans sa compétence transversale d'étude des prix, des revenus et du pouvoir d'achat, à travers la production d'indices plus adaptés aux réalités constatées à Mayotte.
- 10-Créer une agence de développement économique ou un comité d'expansion économique pour accompagner le développement économique du département
- 11-Intégrer la nécessité d'annualiser l'enquête démographique de l'île.

Des efforts d'alignement doivent également être consentis dans la mobilisation des moyens pour l'éducation, la santé et la sécurité : actuellement, l'Etat mobilise, dans les missions régaliennes, sur Mayotte, 1/3 des moyens mobilisés par personne, en moyenne, au niveau national. Ainsi, pour avoir un sens, ce travail devra être complété par :

- 1- L'achèvement de la procédure d'intégration des agents de la fonction publique de Mayotte dans les 3 versants de la fonction publique qui devra prendre en compte la nécessité d'intégrer également les cadres supérieurs (Directeurs et Administrateurs). La reprise des travaux de la commission consultative régionale de la fonction publique pour la révision de l'accord du 8 avril 2009 qui devront traiter notamment de la prise en compte de l'ancienneté, la reconnaissance des acquis et de l'expérience professionnelle, la retraite. La commission devra aussi se pencher sur la situation des agents de la CRFM notamment pour leur intégration et leur reclassement dans d'autres organismes compétents en matière de retraite ;
- 2- La réalisation de la parité dans la protection sociale ;
- 3- Un plan négocié d'extension, à Mayotte, des conventions collectives nationales ;
- 4- Un plan territorial de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences sur 10-15 ans accompagné d'un plan de formation des cadres notamment sur les métiers en tension sur le territoire ;
- 5- La création d'un Institut en sciences sociales du travail pour la formation des représentants syndicaux ;

6- L'intégration du Département-Région dans son environnement régional notamment par son admission à la commission de l'océan indien, en tant qu'entité française. Aussi la nécessité de clarifier, dans les organes interrégionaux, les moyens, le rôle et la place respectifs de Mayotte et de La Réunion, notamment dans leur contribution à la présence et au rayonnement de la France dans la Zone sud de l'Océan Indien.

**La départementalisation, ce rêve mahorais de toute une génération, milite aujourd'hui de façon pressante pour une meilleure organisation de l'économie locale, la formation tout au long de la vie, une meilleure intégration dans l'emploi et une adaptation plus efficiente au monde du 21<sup>ème</sup> siècle. Cependant, les bienfaits de la départementalisation nous invitent également, pour mieux accompagner le développement de Mayotte, à envisager un glissement progressif mais affirmé vers un statut de type « région ».**